

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3533

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exercice 2013 - Décisions modificatives - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galiano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3533**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exercice 2013 - Décisions modificatives - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2013.

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recette ou de dépense.

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

I - Crédits de paiements 2013 - Budget principal - section d'investissement

Les inscriptions nouvelles proposées pour cette section augmentent de 15,613 M€ les crédits de dépenses comme de recettes ; après cette décision modificative, le budget d'investissement s'établirait à 812,068 M€.

Les mouvements pour ordre patrimoniaux évoluent de 16,857 M€. Par ailleurs, les inscriptions réelles sont globalement diminuées de 1,244 M€.

Les écritures patrimoniales, au chapitre 041, concernent des acquisitions gratuites (7,400 M€) ou payées en annuités (9,457 M€) dans le cadre des programmes pour l'aménagement urbain, les réserves foncières et le logement social. Ces achats seraient réalisés auprès des sociétés SHELL, ARDEA, AMBE, SCI PERSOZ et de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

En mouvement réel, des inscriptions sont proposées pour le lancement de nouveaux mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine.

La collectivité intervient pour le compte de la Commune de Saint Genis Laval, dans le cadre du quartier Barolles. Les travaux confiés en mandat nécessitent la mise en place de 0,430 M€ en dépenses et 0,340 M€ en recettes, premier versement de la Ville qui contribuera à hauteur de 0,850 M€ à cette opération (opération n° 2210). La mise en place des prévisions est rendue possible par le prélèvement de disponibles au chapitre 23 "immobilisation en cours" en dépenses et au chapitre 13 "subvention d'investissement" en recettes.

Il en est de même pour l'ouverture des prévisions relatives à la convention tripartite formalisée avec le Département du Rhône et la Commune de Saint Priest. Ils délèguent à la Communauté urbaine l'aménagement de la route départementale 318 ; pour la place Roger Salengro, l'installation de l'éclairage public, la fontainerie et les espaces verts. Cette opération nécessite sur l'exercice une dépense de 0,350 M€ au chapitre 4581037. La recette attendue du Conseil général et de la Ville s'établirait à 0,499 M€ sur un total de 0,859 M€ (opération n° 0399).

0,192 M€ au chapitre 4581035 sont proposés pour la réalisation de l'éclairage public de la passerelle reliant la Cité internationale à Lyon 6° et le parc des berges de Saint Clair à Caluire et Cuire. Un disponible est prélevé au chapitre 23 de l'opération (opération n° 0945).

D'autres crédits de paiements 2013 pour des mandats de travaux sont revus à la baisse, en particulier pour l'opération Université Lumière Lyon 2 à Bron (opération n° 0609) et pour la résidence des chercheurs de l'Institut des études avancées à Lyon 7° (opération n° 2006). Les crédits ouverts aux chapitres 458 correspondants sont diminués de 2,723 M€ en dépenses et de 1,244 M€ en recettes.

Des financements sont ainsi trouvés pour assurer le règlement des factures reçues après la clôture 2012. Les crédits de travaux d'aménagement et d'agencement (compte réglementaire 2313) sont ainsi abondés de 1,068 M€ : pour le groupe scolaire Casimir Perrier à Lyon Confluence (0,680 M€) (opération n° 1259), pour le centre d'échanges Lyon-Perrache à Lyon 2° (0,188 M€) (opérations n° 1999 et 2116), pour le groupe électrogène de l'Hôtel de communauté à Lyon 3° (0,200 M€) (opération n° 2096).

Les travaux relatifs à la crèche du groupe scolaire Casimir Perrier sont également augmentés de 0,320 M€ (chapitre 458198).

Le site Kruger à Villeurbanne fait l'objet d'une inscription supplémentaire de dépense de 0,048 M€ pour l'acquisition de matériels techniques (compte 2158) (opération n° 2696).

0,007 M€ sont enfin proposés en travaux pour le Centre de viabilité hivernale à Lyon 9° (compte réglementaire 2315) (opération n° 0952).

Par ailleurs, la participation du budget principal au budget annexe du restaurant communautaire doit être révisée de + 0,045 M€ pour garantir le paiement des dernières factures de réhabilitation du restaurant, opération qui doit s'achever comptablement en 2014.

La décision modificative prévoit le transfert de prévisions pour le paiement des annuités 2013 relatives à des acquisitions et ventes foncières. Ces opérations réalisées dans le cadre du logement social oblige à un transfert de crédits du chapitre 21 pour 4,631 M€ vers les chapitres 16 pour 3,631 M€ et 27 pour 1 M€ (opérations n° 0118, 1757 et 1764).

D'autres transferts de prévision en dépenses sont proposés pour les opérations de voirie et d'aménagement urbain confiées en mandat et déjà engagées (chapitres 458). La prise en charge des factures reçues après la clôture comptable de l'exercice 2012 sera ainsi assurée. Des crédits sont prélevés aux chapitres 20 et 23 pour un montant de 2,241 M€. A l'inverse, les crédits ouverts pour le mandat de travaux relatifs au traitement du bas-port du quai Gillet à Lyon 1er est réajusté à - 0,290 M€ (chapitre 4581017) pour abonder le chapitre 23.

Enfin, plusieurs annulations d'écritures émises sur l'exercice 2012 sont attendues ; elles feront l'objet de réémissions totales ou partielles en 2013 :

. une dépense nouvelle de 0,038 M€ est proposée au chapitre 13, pour l'annulation de titres 2012 ; elle est financée par un transfert de prévision du chapitre 23,

. 363,23 € sont aussi proposés en dépenses (compte réglementaire 2764 "créances sur particuliers et autres personnes de droit privé"). Il s'agit de prévoir l'annulation partielle du titre émis également en 2012, pour le remboursement du prêt participatif consenti à la société Euronews (opération n° 2805). Un prélèvement est possible au chapitre 20.

II - Crédits de paiements 2013 - Budget principal - section de fonctionnement

Une provision de 2,400 M€ a été constituée en 2007, dans le cadre du contentieux opposant la Communauté urbaine de Lyon à l'administration des Douanes, au sujet de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) des centres d'enfouissement techniques de Genas et Rillieux la Pape, pour les années 2001, 2002 et 2003.

Au terme de six années de procédure contentieuse, la Cour d'appel de Paris a, dans un second arrêt en date du 27 novembre 2012, confirmé l'annulation de l'avis de mise en recouvrement émis par l'administration des Douanes au titres des exercices 2001 et 2002, pour un montant de 1,594 M€. Parallèlement, la Communauté urbaine a été condamnée à verser la TGAP au titre de l'exercice 2003, pour un montant de 0,801 M€ (chapitre 011 - opération n° 2497). Le financement de cette taxe serait assuré par une reprise partielle de la provision à hauteur de 0,801 M€ (chapitre 78 - opération n° 2378).

III - Crédits de paiements 2013 - Budget annexe de l'assainissement - section de fonctionnement

Pour réaliser au plus tôt les annulations sur exercices antérieurs de titres de recettes émis à tort en fin d'exercice 2012, au titres de branchements et raccordements à l'égout, il est proposé au Conseil une inscription budgétaire de 0,030 M€ au chapitre 67, financée par une diminution équivalente du chapitre 011 (opération n° 2180).

IV - Crédits de paiements 2013 - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement

Les inscriptions supplémentaires proposées à l'équilibre, pour cette section (1,233 M€), correspondent également à des annulations de titres et de mandats émis sur l'exercice 2012, objet d'une correction sur 2013 et d'une réémission dans l'exercice.

0,094 M€ sont repris sur le chapitre 041, prévisions pour ordre, à ouvrir pour régulariser des écritures liées à la régularisation d'avances forfaitaires sur les marchés.

1,139 M€ sont des inscriptions en mouvement réel pour l'annulation de divers mandats et leurs réémission (chapitres 20, 21 et 23).

Le budget d'investissement s'établirait à 75,937 M€ après le vote de cette décision modificative.

V - Crédits de paiements 2013 - Budget annexe du restaurant communautaire - section d'investissement

Les inscriptions proposées à l'équilibre s'élèvent à 0,045 M€ ; la section d'investissement serait ainsi portée à 0,210 M€.

En dépenses, la prévision pour les travaux d'agencement du bâtiment est abondée pour régler les factures reçues après la clôture budgétaire 2012, pour l'opération de restructuration du restaurant (opération n° 0970). Le chapitre 23 est ainsi porté à 0,093 M€.

En recette, la subvention du budget principal est simultanément ajustée à 49 548 € (+ 0,045 M€) pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

VI - Autorisation de programme et crédits de paiements 2013 et 2014 - Budget annexe du restaurant communautaire et budget principal - section d'investissement

Lors de la préparation du budget primitif 2013, une autorisation de programme nouvelle à individualiser au titre de l'exercice 2013 a été prévue à hauteur de 24 848 € pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Cette somme est destinée à engager pluriannuellement le financement de petits travaux divers (acoustique, eau chaude sanitaire, éclairage et local technique) pour le restaurant communautaire.

Pour 2013, la dépense relative à cette autorisation de programme a été prévue à hauteur de 17 048 € en crédit de paiement.

Aujourd'hui, il apparaît que les crédits ouverts en autorisation de programme et en crédits de paiement 2013 sont sous-dimensionnés pour assurer l'engagement et le début de réalisation des travaux.

Il est proposé une augmentation de + 15 000 € de l'autorisation de programme P28 du budget annexe du restaurant communautaire, ainsi que de + 10 000 € de son crédit de paiement 2013 et de + 5 000 € de son crédit de paiement 2014.

Au budget annexe du restaurant communautaire, le montant total de l'autorisation de programme P28 et de son échéancier de crédit de paiement est ainsi révisé pour 2013 :

En €	Autorisation de programme 28 - budget annexe du restaurant communautaire	Crédit de paiement 2013	Crédit de paiement 2014
budget primitif	24 848	17 048	7 800
décision modificative	+ 15 000	+ 10 000	+ 5 000
montant après décision modificative	39 848	27 048	12 800

Afin de rester dans le montant global du cadrage budgétaire des autorisations de programmes (450 M€ en charge nette) et des crédits de paiement 2013 (600 M€ en charge nette d'investissement), la contre-partie est faite au programme 28 du budget principal de la manière suivante :

En €	Autorisation de programme 28 - budget principal	Crédit de paiement 2013	Crédit de paiement 2014	Crédit de paiement 2015	Crédit de paiement 2016	Crédit de paiement 2017
budget primitif	20 037 220	6 759 623	7 511 847	3 065 750	1 800 000	900 000
décision modificative	- 15 000	- 10 000	- 5 000			
montant après décision modificative	20 022 220	6 749 623	7 506 847	3 065 750	1 800 000	900 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Décide la mise à jour, par décision modificative, des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.